

Séance du mardi 14 mai 2024

La Commission départementale de la nature des paysages et des sites (CDNPS), dans sa formation spécialisée dite des sites et paysages, s'est réunie à la Préfecture de l'Aude, le mardi 14 mai 2024, sous la présidence de M. RAGGINI Philippe, Directeur du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial de la Préfecture de l'Aude.

---

**CDNPS du 14 mai 2024**

**Avis de la CDNPS sur le dossier n°1 : Modification simplifiée n°4 du PLUi – Valant Scot – Quillan et St Julia de Bec – Loi Montagne**

**FAVORABLE : 6 DÉFAVORABLE : 5 ABSTENTION : 2**

Sur la base des considérations du service rapporteur, la CDNPS émet un avis favorable sur ce projet sous réserve de respecter les prescriptions suivantes :

- le règlement spécifie explicitement que les installations photovoltaïques doivent respecter les dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2023 qui fixe les caractéristiques des installations et donne les modalités pour que les installations photovoltaïques ne soient pas assimilées à de la consommation d'espace ;
- les projets photovoltaïques proposés soient qualitatifs pour être en cohérence avec le territoire.

---

Carcassonne, le 11 juin 2024

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur du pilotage des politiques  
publiques et de l'appui territorial de la  
Préfecture de l'Aude.



Philippe RAGGINI